

ceux qui ont entendu M. l'Orateur de lui exprimer convenablement leur admiration pour la façon excellente et délicate avec laquelle il a remercié le très éminent homme d'État hindou qui nous a adressé la parole cet après-midi.

(Sur la motion de M. Adamson, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

### SUBSIDES

**L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics)** propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Beaudoin.)

#### MINISTÈRE DES POSTES

307. Administration, \$1,441,235.

(Le crédit est réservé.)

#### MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Application de la loi des transports—

454. Commission des Transports—Administration, entretien et fonctionnement, \$610,880.

**L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports):** L'autre soir, l'étude de ce crédit a donné lieu à plusieurs questions. J'aimerais donc y répondre.

Je répondrai d'abord à la question qu'a posée le député de Winnipeg-Nord-Centre au sujet du passage à niveau de l'avenue Talbot, à Winnipeg. Je constate qu'il y a deux passages à niveau sur cette avenue, l'un à la ligne de Selkirk-Est, sur la ligne du Pacifique-Canadien, et l'autre à l'embranchement de Molson. Les dossiers de la Commission indiquent qu'on a installé à ce passage à niveau des appareils de protection, si bien qu'aucun accident n'y est survenu depuis lors. De l'avis de la Commission, ces passages sont suffisamment protégés. Toutefois, si la ville de Winnipeg n'en convient pas, elle est libre de faire une demande à la Commission. Je tiens à préciser que, celle-ci n'ayant pas reçu de demande, la cause ne saurait être étudiée.

Passons à la question du député de Saint-Jean-Est, qui s'est enquis de l'uniformisation de l'entre-rail du chemin de fer de Terre-Neuve. Le représentant estime que les services ferroviaires ne sont pas satisfaisants, contrairement à une disposition de l'accord. Après un relevé complet au sujet du chemin de fer de Terre-Neuve, les fonctionnaires du National-Canadien estiment que le temps n'est pas encore venu d'en uniformiser l'entre-rail. Si plus tard la situation se modifie, je puis assurer au député que le National-Canadien y accordera toute son attention.

En ce qui regarde l'efficacité du service, je puis dire qu'après étude de la situation, le

[M. Adamson.]

National-Canadien juge qu'il faut de nouveaux aménagements au terminus de North-Sydney. Or on est en voie d'en préparer les plans et devis. Je ne puis dire combien de temps il faudra pour les achever, mais le représentant peut être assuré que le National-Canadien étudie attentivement la question de l'accroissement du trafic pouvant résulter de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération.

**M. Higgins:** Au sujet du service entre Port-aux-Basques et Sydney-Nord, est-il exact que le National-Canadien songe à y affecter un bateau plus grand ou à en ajouter un second? Je sais pertinemment que le bateau de service sur cette ligne est bien insuffisant. Le député de Saint-Jean-Ouest sait comme moi ce qui en est. Il arrive que la nuit les passagers aient à se coucher sur le plancher. Or, par une mer houleuse, comme on en voit souvent dans le golfe Saint-Laurent, ce n'est pas bien agréable pour ceux qui ont le mal de mer d'avoir à s'étendre sur le plancher. Songe-t-on à prendre des mesures en vue de remédier à cet état de choses?

Je voudrais signaler au ministre une autre question dont il n'est peut-être pas au courant. Pour une raison quelconque, on n'admet, de Sydney-Nord à Port-aux-Basques, qu'un certain nombre de passagers mais pour le trajet en sens inverse il n'y a pas de limites.

**L'hon. M. Chevrier:** Je suis heureux que le député ait appelé mon attention sur ces questions et je verrai à ce que les représentants du National-Canadien en soient informés. En réponse à sa première question, je dois lui dire que rien ne laisse prévoir que le National-Canadien ait l'intention d'affecter un autre bateau à ce service.

Je passe aux questions qu'a posées l'honorable député de Vancouver-Quadra au sujet des séances de la Commission des transports et de la commission royale d'enquête sur les transports. Le décret du conseil 1487 prévoit une enquête générale. Le président de la Commission me dit que la commission royale a été établie vers la date à laquelle on a envoyé des avis aux chemins de fer, aux provinces et aux autres pour lesquels l'enquête pouvait offrir un intérêt particulier. J'imagine que les provinces et les chemins de fer, ne pouvant soumettre leurs observations à la fois à la Commission des transports et à la commission royale, ont décidé de les présenter à cette dernière. La Commission des transports a alors décidé, pour sa part, d'étudier la question des bordereaux d'expédition, et c'est ce qu'elle fait actuellement.